

Montréal, le 18 août 2023

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Vincent Locas
Conseiller juridique principal
Affaires règlementaires et réclamations
Énergir
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

**OBJET : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1^{er} octobre 2023
Dossier R-4213-2022, Phase 2**

Maître Locas,

Le 24 mai 2023, dans le dossier mentionné en objet, Énergir dépose à la Régie de l'énergie (la Régie) une demande réamendée visant notamment l'approbation des caractéristiques du contrat d'approvisionnement en gaz de source renouvelable (GSR) conclu avec NW Naturals Renewables (NWNR) ainsi que les pièces à son soutien.

Le 9 août 2023, Énergir dépose une huitième demande réamendée visant notamment l'approbation des caractéristiques du contrat d'approvisionnement en GSR conclu avec US Venture ainsi que les pièces à son soutien (la Demande).

Le 16 août 2023, la Régie fixe les échéances aux fins de l'examen de la Demande (pièce [A-0058](#)). À cette fin, elle réserve la journée du 30 octobre 2023 pour une audience, au besoin.

Le 17 août 2023, la Régie tient une audience sur la demande d'Énergir visant l'approbation des caractéristiques du contrat d'approvisionnement conclu avec NWNR. Elle entame son délibéré au terme de l'audience.

À la suite de cette audience, la Régie juge opportun de débattre des questions suivantes :

1. L'opportunité de revoir le mode de calcul du maximum des volumes de GSR contractés déterminé aux paragraphes 203 et 210 de la [D-2023-022](#), qui sert de balise pour la caractéristique autorisée relative aux volumes.
2. L'opportunité de revoir la pertinence d'approuver les trois caractéristiques des contrats d'approvisionnement en GSR (relatives à la durée, aux volumes et au prix), plutôt qu'uniquement celles qui ne satisfont pas aux caractéristiques autorisées par la décision D-2023-022.

La Régie propose d'ajouter ces enjeux pour examen lors de l'audience du 30 octobre prochain portant sur l'approbation des caractéristiques du contrat d'approvisionnement en GSR conclu avec US Venture.

Alternativement, elle demande à Énergir d'indiquer, **d'ici le 25 août 2023 à 12 h**, quel serait le forum approprié pour traiter de ces enjeux.

Veuillez agréer, Maître Locas, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ml